



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 10/11/2022

Sous la Présidence de M. BURRUS

Nombre de membres : 14

Etaient présents : 10 membres – 2 procurations - 12 votants

Pole Culture

230/2022 Attribution d'une subvention à l'association Amis des Jeunes Artistes Musiciens

M. le Président expose :

La Commission culture a étudié, lors de sa séance du 3 novembre 2022, la demande de subvention formulée par l'association Amis des Jeunes Artistes Musiciens (AJAM) pour l'organisation de sa saison 2022/2023.

L'AJAM promeut les jeunes artistes musiciens et sensibilise le public à la musique dite savante depuis de nombreuses années. Outre la mise en place de tarifs adaptés, l'AJAM démultiplie ses interventions de sensibilisation afin d'intéresser un public le plus large possible à la musique classique en l'incitant à s'essayer au concert. Pour cette saison, ce sont 5 concerts qui sont prévus dans le Val d'Argent, au Théâtre de Sainte Marie aux Mines

Pour cette nouvelle saison, l'association Amis des Jeunes Artistes Musiciens sollicite une subvention intercommunale à hauteur de 3 680 € pour un coût total de 15 955 € (soit 23% du total des produits prévisionnels du projet).

La Commission culture, après étude de la demande, a constaté que la « Saison 2022/2023 » est éligible et relève de l'intérêt communautaire. La Commission culture propose donc de soutenir ce projet et d'attribuer à l'association Amis des Jeunes Artistes Musiciens une subvention maximale de 3 680 euros. Elle demande à l'association de lui fournir, à l'issue des manifestations, un bilan financier sur la base duquel elle statuera sur le montant de la 2ème tranche. Un premier versement de 50 % sera effectué suite à cette délibération et la signature de la convention, le reste sera versé après remise de documents, notamment le bilan financier de la manifestation.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT le vote du 31 mars 2022 affectant un montant de 30 000 euros en vue de constituer un « fonds culturel » et la demande de l'association Amis des Jeunes Artistes Musiciens,


CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Culture en date du 03/11/2022,

SOUTIENT l'organisation, par l'association Amis des Jeunes Artistes Musiciens, du projet de Saison 2022/2023,

ATTRIBUE une subvention maximale de 3 680 € à l'association Amis des Jeunes Artistes Musiciens, sous couvert du respect du règlement d'attribution des subventions 2022 aux porteurs de projets culturels.

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix pour)

La secrétaire de séance,


Noëlie HESTIN



Le Président,


Jean-Marc BURRUS